ANGERS

Ces sujets à l'étude en 1801

TÉMOIGNAGES D'ARCHIVES, PAROLES DE TÉMOINS. En 1801, un programme de travaux pour changer la ville est présenté au conseil municipal.

HISTOIRE ANGEVINE

Par Sylvain Bertoldi, Conservateur des Archives d'Angers

Le 26 pluviôse an IX (15 février 1801), un programme de travaux pour changer la ville est présenté au conseil municipal. Il n'est pas signé du maire, Jean Farran, absent, mais de ses trois adjoints, Giraud, Ollivier et Papiau.

« [...] Nous nous sommes déterminés à vous mettre sous les yeux des idées sur divers objets d'une importance majeure qui d'un côté allégeraient considérablement les charges de notre commune et de l'autre lui deviendraient avantageux soit directement, soit indirectement.

« Le ministre de la Guerre en a ordonné les réparations »

La maison de l'Académie des exercices [académie d'équitation] est le premier objet que nous soumettons à votre discussion ; cet établissement appartient à la commune, il a été bâti de ses deniers ; depuis la Révolution, il a servi de caserne aux troupes qui ont séjourné en cette ville ; elles l'ont dégradé de manière à faire craindre qu'il tombe en ruine ; cependant il paraît que le ministre de la Guerre en a ordonné les réparations, mais la manière dont il paraît qu'on a intention de les faire est plus faite pour contribuer à sa ruine qu'à le réparer. S'imaginera-t-on en effet qu'on puisse réparer cet édifice comme il le doit être lorsqu'on saura que l'on veut en enlever les plombs qui le garnissent et le décorent pour payer les ouvriers qui les remplaceront par des ardoises [...] Nous vous invitons donc à faire au gouvernement la demande de fonds nécessaires pour les réparations et réfection de ce bâtiment [...].

Nous vous parlerons ensuite des hospices ; ils sont au nombre de cinq à Angers. Ils rendent des services importants à l'humanité, mais aussi les dépenses nécessaires à leur entretien sont énormes ; cependant si les charges en étaient également supportées, cette dépense ne paraîtrait pas si effrayante. [...] Ne serait-il pas juste que le gouvernement payât et acquittât exactement, ainsi que l'y oblige la loi du 11 frimaire an 7e les dépenses relatives à l'hospice des enfants naturels de la patrie ? Ensuite que toutes les communes du département qui n'ont point d'hospices ou tout au moins celles de l'arrondissement communal d'Angers contribuassent, en raison chacune de sa population, aux dépenses des quatre autres [...].

Le quai commencé à Angers présente dans sa confection des avantages considérables qui méritent qu'on emploie tous les moyens pour obtenir chaque année du gouvernement une somme destinée à ce travail. Il est le protecteur du commerce [...] et ce serait manquer à la sollicitude qu'il donne à cette partie de la prospérité publique que d'oublier de lui rappeler la nécessité de continuer le quai.

Les maisons qui existent sur les ponts et qui ne sont supportées que sur des pieux de bois menacent ruine et font craindre pour la solidité du pont lui-même qui, d'après le rapport des ingénieurs, est déjà miné dans toutes ses bases. Déjà de funestes événements sont arrivés et il est à craindre que d'un instant à l'autre, il en arrive de nouveaux. Il est donc instant de faire démolir toutes ces maisons qui sont condamnées par la grande voirie. Mais, dira-t-on, comment rembourser les propriétaires ? On répond à cela qu'aucun d'eux n'a pu, ne peut avoir et n'a effectivement aucune propriété en cet endroit. [...]

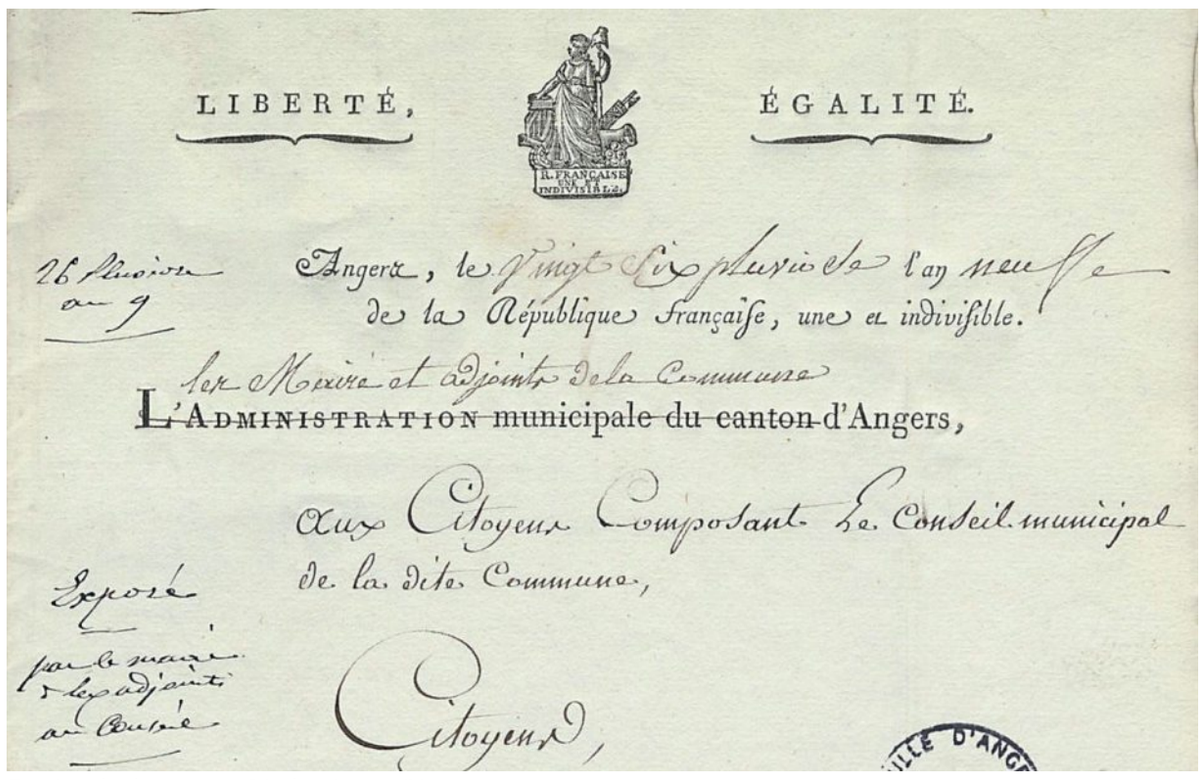
Les rivières de la Mayenne et de la Sarthe ne doivent pas moins vous occuper. Comme se fait-il en effet que lors des basses eaux ces rivières ne sont pas navigables et préjudicient au commerce d'une manière aussi sensible ? On en trouvera facilement la cause lorsqu'on saura que les chaussées et les portes marinières, soit qu'elles appartiennent à la Nation, soit qu'elles appartiennent à des particuliers, sont dans un tel état de dépérissement que les eaux qui doivent être conservées à une certaine hauteur, s'écoulent faute de réparations à un tel point que dans un temps de sécheresse, un petit bateau (appelé futreau) a de la peine à se manœuvrer. [...]

Vous devez également porter votre attention sur la navigation de l'Authion. Ce canal, extraordinairement important par sa communication avec la partie du département où sont situés les ci-devant districts de Baugé, cantons de Beaufort, de Mazé, de Brain et leurs environs, communique avec la Loire. [...]

Il nous reste à vous parler des grandes routes, elles sont dans un tel état dans notre département que bientôt il sera impossible d'y voyager et le gouvernement convaincu de cette vérité vient d'ordonner une dépense pour les réparations de celles de Paris à Nantes, mais il n'est pas suffisant que ces routes soient mises en état, celles d'Angers à Laval, à Doué, à Cholet ne sont pas moins dignes de sa sollicitude. Le rétablissement du pont de Cé doit surtout mériter votre attention. Le commerce qui se fait sur toutes ces routes, la marche continuelle des troupes dans tous ces pays et qui, malgré la paix, ne pourra être interrompue de longtemps, veulent impérieusement qu'on pourvoie à ces réparations.

Nous vous invitons encore à porter votre attention sur la reconstruction de l'arche du pont aux Filles [à Écouflant], si intéressant dans tous les temps de l'année. Cette reconstruction vous conduira nécessairement à la confection d'une levée qui conduirait du pont de la Corde de Briollay à [un blanc] [...]. En faisant ce travail, on procure une communication facile dans tous les temps de l'année avec le ci-devant district de Châteauneuf et celui de Sablé qui ont des relations de commerce importantes avec la ville d'Angers. »

archives.angers.fr.



En-tête du document, 26 pluviôse an IX. Photo : Archives patrimoniales Angers, série D

Chronique réalisée en partenariat avec le service des archives municipales de la Ville d'Angers

L'ACTUALITÉ DES ARCHIVES

Gustave Bayol, fabricant de manèges et d'enseignes Art nouveau

On connaît bien le nom de Gustave Bayol, Avignonnais implanté à Angers à la suite de son service militaire, qui a créé dans la ville une grande industrie de manèges pour les fêtes foraines. Mais il avait d'autres talents, utilisant les différents registres que lui permet sa maîtrise de la sculpture, sans doute apprise de façon très précoce dans l'atelier de son père menuisier-ébéniste.

Une lettre à en-tête du 26 septembre 1903 conservée dans un dossier de voirie aux Archives patrimoniales d'Angers l'illustre. Il est alors installé rue Boreau, mais n'a plus de passage que par l'arrière, c'est-à-dire par la nouvelle rue du Gaz dont il demande la dénomination officielle afin d'avoir une adresse, ce qui est tout de même essentiel pour son industrie. Ce sera la rue du Major-Allard par délibération du conseil municipal du 22 juin 1904.

Par l'en-tête, on apprend, non pas qu'il crée des manèges de chevaux de bois, mais qu'il est à la tête d'une « fabrique spéciale d'enseignes translucides ». Ce qui n'est pas passé inaperçu. « Le Petit Courrier » décerne un bel éloge à cette entreprise nouvelle dans un article du 11 juillet 1902 :

« Bien avisés sont les commerçants qui adoptent une très heureuse innovation lancée par un maître en tape à l'œil, M. Bayol, 15, rue Boreau.

Il s'agit d'enseignes coquettes qui décorent la façade des magasins et lancent comme une invite au passant auquel elles font face. Il en est de toutes les couleurs, classiques dans leur forme, très attirantes par leur bon goût, mais l'art nouveau n'a pas tardé à séduire l'artiste qu'est M. Bayol qui a tant de cordes vibrantes à son arc précieux, et voici que nous avons vu se dresser de-ci de-là des enseignes absolument remarquables, qui contribuent pour une large part à la coquetterie des étalages.

Nous ne voulons point faire à leurs possesseurs une réclame gratuite, tenant seulement à saluer cette nouvelle industrie, cette heureuse innovation de M. Bayol, qui accuse une tentative très artistique, pratique, en faveur du commerce local.

Angers commence, les grands centres suivront son exemple, et partout bientôt on verra les enseignes art nouveau de notre excellent concitoyen. Bravo. »

S.B.



« Fabrique spéciale d'enseignes translucides, G. Bayol », lettre à en-tête signée Bayol, 26 septembre 1903. Photo : Archives patrimoniales d'Angers

AVANT-APRÈS MYSTÈRE

Un coin de nature longtemps resté champêtre

Ce petit coin de Belle-Beille est longtemps resté champêtre, à l'intersection des avenues Marius-Briant et Notre-Dame-du-Lac, et de la rue Marcel-Vigne qui rejoint le cœur du quartier. L'urbanisation, démarrée en 1953, a d'abord concerné l'avenue Notre-Dame-du-Lac et le centre du plateau. Peu à peu, les vides se sont remplis et en novembre 1980, on annonce que « le hameau de l'Étang à Belle-Beille, sur le terrain vague en bordure de l'avenue Notre-Dame-du-lac verra le jour dans moins de deux ans ».

Mais la première pierre de ce programme de l'Office public municipal d'HLM, qui doit s'étendre jusqu'à la place Marcel-Vigne, n'est posée que le 7 avril 1988, vingt ans plus tard que ce cliché. 64 logements sont réalisés sur les plans de Jean-Pierre Logerais. Le hameau accueille ses premiers habitants en avril 1989. Deux rues nouvelles, dénommées le 25 janvier 1988, parcourent ce petit quartier : l'allée des Glières et la rue de l'Étang.

S.B.



Carrefour avenues Marius-Briant, Notre-Dame-du-Lac et rue Marcel-Vigne, avril 1968. Photo : Archives patrimoniales Angers, coll. Robert Brisset, 9 Fi 4 365



La nature est toujours présente malgré l'urbanisation du secteur. Photo : CO - Laurent Combet

ÇA S'EST PASSÉ LE 25 OCTOBRE 2015

L'aménagement des abords de la Maine en débat

En cette fin octobre 2015, la question de l'aménagement des abords de la Maine est abordée en conseil municipal. « Une grande partie des débats sera absorbée par l'énorme projet du Cœur de Maine et de l'aménagement d'Angers Rives Nouvelles », rapporte alors Le Courrier de l'Ouest. « Toute la zone des voies sur berges est concernée, mais deux opérations très ciblées sont visées. La première, côté Saint-Serge, sur un territoire inondable où 33 % du foncier est constructible, se dessine autour de la future patinoire qui entrera en service fin 2019. Les friches industrielles disparaîtront au profit d'un nouveau quartier articulé autour d'un grand espace vert. » « La seconde opération, entre le château et la place Molière, fera disparaître les voies sur berge sous une couverture paysagère », poursuit le quotidien. « Le tablier du pont de Verdun sera totalement restauré et le flux routier modifié puisque la bretelle d'accès aux voies sur berges sous le château sera condamnée. Clairement, piétons et cyclistes gagneront ici de l'espace aux dépens de l'automobile. »

Le Courrier de l'ouest